



## **FICHE PRATIQUE**

### *Droits d'auteur*

#### **1. 1. Code de la propriété intellectuelle**

---

Depuis 2006 (Loi DADVSI), les agents publics sont titulaires de leurs droit moraux et patrimoniaux. Cependant, il faut distinguer les différents types d'agents

Les chercheurs et enseignants chercheurs, non soumis à l'autorité hiérarchique, sont pleinement titulaires de leurs droits alors que les autres catégories ne conservent que leur droit de paternité, les droits patrimoniaux (représentation, reproduction) et autres droits moraux sont cédés à l'employeur public

#### **1. 2. Les licences**

---

La licence choisie par l'auteur engage le réutilisateur à respecter l'intégrité des données, faire mention de ses sources et indiquer la dernière mise à jour de son document

#### **1. 3. Les licences CREATIVE COMMONS**

---

Obligent le réutilisateur à respecter les choix de l'auteur vis à vis de la réutilisation des données :

Partager et faciliter l'utilisation de leur création par d'autres.

Autoriser gratuitement la reproduction et la diffusion (sous conditions).

Accorder plus de droits aux utilisateurs en complétant le droit d'auteur qui s'applique par défaut.

Faire évoluer une œuvre et enrichir le patrimoine commun.

@Données Doranum